

MASCARADE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Lyon

Un an... 8 fr.
Six mois... 4 fr.

LES ANNONCES
SONT REÇUES

Chez M. V. FOURNIER
14, rue Confort

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

ABONNEMENTS

Départements

Un an... 10 fr.
Six mois... 5 fr.

Étranger

Un an... 12 fr.

S'adresser à l'imprimerie Costé-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

BONIMENT

Quand nous le disions que cette Droite monarchique était faite de haines, de passions et de colères, — avions-nous raison ?

Quand nous le disions que ces conservateurs enragés, ces hommes d'ordre épileptiques, étaient eux-mêmes des agents de troubles et de désordres, — avions-nous raison ?

Quand nous le disions que ces mame-louks de la religion, de la famille et de la propriété, étaient plus nuisibles à la religion, à la famille et à la propriété que les républicains qu'ils poursuivent de leurs imprécations et de leurs invectives, — avions-nous raison ?

Quand nous le disions enfin, que ces législateurs, en butte aux exaltations, aux violences et aux provocations, étaient incapables d'un acte raisonnable et réfléchi, étaient impuissants à faire n'importe quoi pour le bien du pays, — avions-nous raison ?

Ces juges n'ont pu entendre jusqu'au bout la défense d'une accusée, sans injurier les défenseurs !

Deux excellents discours, l'un de M. Ferrouillat, l'autre de M. Millaud, deux discours modérés de forme, sérieux de fond, bourrés d'arguments irréfutables empruntés à la saine raison et au sens commun, — c'était assez pour eux, c'était trop....

Leurs désirs de violence, leur amour de tapage, leur antipathie de logique et de raisonnement, ne pouvaient s'accommoder d'un ragout aussi fade....

Aussi, quand M. Leroyer est monté à la tribune, la patience de ces énergumènes était à bout, la coupe de fiel a débordé et rejailli jusque sur le président Grévy, qui, méconnu dans son autorité et dans sa dignité, a donné sa démission.

Donc voici le fait : une Assemblée nomme librement son président, qu'elle investit de sa confiance et du droit de diriger ses débats....

Puis à un moment donné, dans une heure de délire, une partie de cette Assemblée s'insurge contre l'autorité créée par tous, fait acte de révolution et d'émeute à l'encontre de ses propres décisions....

Et ce sont ces gens-là qui prétendent inspirer aux autres le respect de la loi, alors qu'ils ne savent même pas observer leur propre règlement !

Ce sont ces gens-là qui entendent prêcher le calme, la tranquillité et l'obéissance, — alors qu'ils nous fourraient eux-mêmes le spectacle, l'exemple du désordre et de l'anarchie !

M. Grévy a donné sa démission, et il a bien fait, — M. Grévy l'a maintenue, et il a fait mieux encore.

Lorsqu'une Assemblée en arrive à ces agitations et à ces violences, lorsqu'une Assemblée ne sait plus se respecter elle-même, — elle est finie et bien finie, — elle n'a plus besoin de président....

Qu'on nomme M. Buffet, ancien ministre de l'empire, qu'on nomme l'orientiste d'Audiffret-Pasquier ou le légiste de Larcy, ou même l'académicien d'Aumale, peu importe, cela ne tire pas à conséquence : la mission du nouveau

président est tracée d'avance, il ne lui restera qu'à conduire le deuil, qu'à marcher en tête du convoi....

Quant à la question lyonnaise, elle disparaît forcément au milieu de cet incident grave, qui a absorbé le sujet principal, et le maire Barodet s'efface derrière le président Grévy.

Tout le monde comprend de reste qu'en présence de ce fait inattendu, la solution, quelle qu'elle soit, devient désormais indifférente et presque insignifiante.

A partir d'aujourd'hui, les décisions de l'Assemblée de Versailles sont frappées de stérilité, dépourvues de toute sanction, de toute autorité morale.

Avant de décapiter Lyon, cette Assemblée s'est décapitée elle-même ; elle a perdu toute considération, tout droit au respect des hommes de sang froid et de jugement correct.

Nul n'admettra que la passion et la haine puissent inspirer des législateurs ;

Nul n'admettra que des députés, pris de rage, oubliant de leur mission et de leur caractère au point de renverser violemment leur président, de se mettre en révolte ouverte contre ses décisions, — aient les qualités requises pour régenter leurs concitoyens.

Les rôles sont intervertis et les casques retournés : le calme est à Lyon et l'agitation à Versailles ; ce sont les plis du drapeau blanc qui abritent le désordre et la rébellion.

Aussi prenons patience, ce n'est plus aujourd'hui que l'affaire de quelques mois ; pendant quelques mois encore nous assisterons à ces débats colériques

mêlés d'injures et de gros mots ; pendant quelques mois encore nous subirons le contre-coup des convulsions d'une Assemblée moribonde....

Mais après, le suffrage universel passera sa vaste éponge sur tout cela, sur ces lois de parti, sur ces œuvres mortes, et le pays se souviendra de quel côté se trouvent les « fous furieux. »

JACQUES BARBIER.

Bigarrures

Les morts vont vite : deux députés en huit jours. Après M. Ducoux, M. Chasseloup-Laubat. Voilà un nouveau moyen de dissolution ou plutôt de renouvellement partiel auquel on n'avait pas songé, et il est étonnant que les illuminés de la droite n'aient pas encore déposé d'interpellation contre ce nouvel agent révolutionnaire qui s'appelle la mort.

M. Dufaure y trouverait certainement un rapprochement ingénieux avec le radicalisme et le voyage de M. Gambetta en Dauphiné et en Savoie.

Ce fameux voyage est devenu, en effet, pour le garde des sceaux une précieuse ressource oratoire et un moyen commode de gagner les bonnes grâces de la majorité.

Aussitôt que ce ministre nasillard voit les fronts se rembrunir à droite et les lèvres se pincer, — vite le voyage de Grenoble à la rescousse, — et les sourcils de se détendre, les lèvres de s'ouvrir.

Ce petit artifice s'est surtout révélé dans la discussion relative à l'arrestation du prince Napoléon, discussion où l'honorable garde des sceaux patageait de la plus déplorable façon, par l'excellente raison qu'il avait à défendre une mauvaise cause et une cause ridicule.

Présenter le prince Napoléon, le Benoiton de de tous nos combats, comme un danger public, était, il faut en convenir, une de ces bouffon-

FEUILLETON DE LA MASCARADE

ASSISES DE VERSAILLES

Le président. — Gendarmes, introduisez l'accusée.

Le juré Chaurand. — Pardon, monsieur le président, combien y a-t-il de gendarmes ?

Le président. — Mon Dieu, quatre, un de chaque côté, deux derrière.

Le juré Chaurand. — Ce n'est pas suffisant, l'accusée est dangereuse, je demande un supplément.

Le juré Lucien Brun. — Appuyé.

Le président. — Combien vous en faut-il ?

Le juré Chaurand. — Au moins deux de plus, j'en ai six gendarmes.

Le juré Lucien Brun. — C'est bien peu.

Le juré Chaurand. — Sans doute c'est peu, si l'on considère la féroce de l'accusée, mais nous ferons ce sacrifice à l'esprit de modération qui nous anime tous.

Le juré Lucien Brun. — C'est vrai. A-t-on mis les menottes à l'accusée ?

Le président. — Comment les menottes ?

Le juré Lucien Brun. — Oui pardieu, les menottes ! Supposez vous que nous allons nous exposer de gaieté de cœur....

Le président. — Mais puisque vous avez six gendarmes....

Le juré Lucien Brun. — Six gendarmes sans les menottes, c'est une plaisanterie.

Le juré Chaurand. — M. le Président a donc l'intention de nous faire égorger ?

Le juré Lucien Brun. — Ou fusiller ?

Le président. — Mais voyons, voyons....

Le juré Chaurand. — Il n'y a pas de voyons, les menottes ou je me sauve, — voilà mon caractère.

Le président. — En vérité, messieurs, avec de pareilles exigences, l'accusée sera dans l'impossibilité de se défendre.

Le juré Chaurand. — Mais ce n'est pas très-nécessaire (Exclamations dans l'auditoire).

L'avocat général de Meaux. — D'ailleurs je ferai remarquer à M. le Président que nous avons permis qu'on enlevât le baillon, — ce qui est beaucoup.

Le juré Lucien Brun. — Ce qui est énormément.

Le juré Chaurand. — Ce qui est trop.

L'avocat Ferrouillat. — De grâce, messieurs, finissons-en ; si ne s'agit que de vous rassurer, nous répondons de la modération, de la tranquillité et de la tenue inoffensive de l'accusée.

Les avocats Millaud et Ferrouillat. — Oui, nous en répondons.

Le juré Chaurand. — Sur quoi ?

L'avocat Ferrouillat. — Sur nos têtes.

Le juré Chaurand. — Déposez-les dans les mains de l'huissier (rire général).

Le président. — En voilà assez, notre tribunal ne doit pas dégénérer en bouffonnerie. — Qu'on amène l'accusée....

Le juré Lucien Brun. — M. le Président, une dernière observation....

Le président. — Encore ?

Le juré Lucien Brun. — A-t-on fouillé l'accusée ?

Le président. — Je le suppose. — Huissier, a-t-on fouillé l'accusée ?

L'huissier. — Elle a retourné volontairement ses poches, il ne lui reste qu'un mouchoir.

Le juré Chaurand. — Qu'elle a fait sans doute.

Le juré Jaubert. — Ce mouchoir est peut-être imbibé de pétrole.

Le juré Lucien Brun. — En effet, je n'y avais pas songé.

Le juré Chaurand. — L'exige qu'on enlève le mouchoir !

Le président. — Cependant, si l'accusée a besoin....

Le juré Chaurand d'une voix cavernieuse. — Elle se mouchoira avec les doigts !

Le président. — Cela passe toutes les bornes, et je ne permettrai pas.... Pour la dernière fois, gendarmes, faites entrer l'accusée. (Frémissements sur plusieurs bancs des jurés).

L'Accusée

Une grande et belle femme richement drapée dans de longs vêtements de soie, la tête surmontée d'une couronne murale.

Elle promène sur l'auditoire un regard calme, marqué d'une nuance d'étonnement, et un sourire désigneux plisse ses lèvres à l'aspect de la figure rubiconde du juré Chaurand.

Elle s'assoit sur le banc des accusés avec une noblesse incomparable, et ses bras puissants, moulés comme ceux d'une statue antique, s'appuient nonchalamment sur la barre.

Interrogatoire

Le président. — Votre nom ?

L'accusée. — Ville de Lyon.

Le président. — Votre âge ?

L'accusée. — Dix-neuf cents ans et quelques mois.

Le président. — Votre profession ?

L'accusée. — Je fais un peu de tout, mais je fabrique surtout des étoffes de soie.

Le président. — Vous avez beaucoup d'enfants ?

L'accusée. — Un peu plus de trois cent mille.

Le président. — Ou vous dit fort riche ?

L'accusée. — Je devrais l'être, mais j'ai été si souvent trompée par mes intendants, — aussi, ma fortune, quoique considérable, est un peu embarrassée, — et j'ai pas mal de dettes.

Le président. — Qu'appellez-vous pas mal ?

L'accusée. — Quatre vingt millions, chiffre rond.

Le président. — Un beau denier ! Et vous espérez payer tout cela ?

L'accusée. — Sans doute, en travaillant beaucoup, en économisant....

Le président. — Ces résolutions partent d'un bon naturel, et vous ne paraissiez pas si noire.... Cependant, vous connaissez les crimes dont on vous accuse....

L'accusée. — J'en ai entendu parler par les journaux.

Le président. — Résistance à la loi, désordres, émeutes, guerre civile, arrestations nocturnes et vols au camion.

L'accusateur de Meaux. — C'est cela.

Le substitut de Goulard. — Parfaitement vrai.

Le président. — Qu'avez-vous à répondre à cela ?

L'accusée. — Moi, rien !

Le président. — Ainsi, vous reconnaissez ?...

L'accusée. — Du tout, j'attends des preuves.

Le juré Chaurand, s'exaltant. — Des preuves, à quoi bon, des preuves, qu'est-ce que ça prouve ?

L'accusée. — Ce... monsieur est malade ?

Le président. — Non, un peu agité seulement. Asseyez-vous baron, nous allons entendre les....

veries qui font pâlir tout le répertoire d'Offenbach et d'Hervé.

Aussi, voyez le singulier effet de la contagion : pour continuer la plaisanterie, et terminer gaiement cet incident grotesque, nos députés ont trouvé gentil de traverser leurs opinions et leurs convictions, de telle sorte qu'il est arrivé que les Républicains ont voté pour la raison d'Etat et les Royalistes contre.

C'est peut-être très-reussi comme amusement parlementaire, mais parfaitement absurde au point de vue des principes du droit élémentaire.

Les députés républicains auraient dû se rappeler l'axiome de Socrate, en le modifiant à leur usage :

Amicus Plato, sed magis amica veritas.
Inimicus Plomb-plomb, sed magis amicum jas.

Tout cela est de l'histoire ancienne, puis-que l'on date de huit jours, mais il n'est pas inutile de montrer chaque fois que l'occasion s'en présente, les inconséquences, les illogismes et les maladroitures de ces compromis politiques où se laisse sottement engager la gauche.

Ce n'est pas assez de fournir des verges pour faire fouetter la République, ces messieurs tournent les gendarmes et des commissaires de police pour se faire arrêter et prendre au collet.

Le jour où un Croquemitaine quelconque voudra se débarrasser de nos naïfs représentants, il n'aura point à prendre la peine de fouler dans l'arsenal des décrets monarchiques ou impériaux.

Du tout, il lui suffira d'une bonne petite loi républicaine pour offrir les républicains mêmes qui l'auront corrompue.

Comme c'est habile, ingénieux et prévoyant ! Tout cela pour quoi ? A seule fin d'être agréable à M. Thiers qui à première occasion daubera de son mieux ces complaisants inépuisables qui, quoique républicains, sont bien dignes du royaume des cieux.

Il leur revient de droit.

Il faut s'attendre d'ailleurs à ce que ce séjour réservé aux simples d'esprit, sera terriblement peuplé, et le bon Dieu fera bien de prendre ses précautions et ses dimensions pour qu'il n'y ait pas d'engorgement ni de bousculade.

Quand ce ne serait que pour y loger la grande majorité des Espagnols.

Les uns, républicains, se fusillent entre eux, sous prétexte de fraternité.

Les autres, carlistes, courent les grandes routes, arrêtent les diligences, et se font tuer bêtement pour un prétendant invisible qui se tient prudemment à l'écart de la distance des coups de fusil, sous le protectorat de M. de Nadaillac, préfet des Basses-Pyrénées : lequel Nadaillac est un singulier préfet.

Don Carlos et ses amis se promènent dans son département comme chez eux, les mains dans leurs poches, quelquefois dans les poches des autres, organisent à leur aise leurs plans de campagne, combinent leurs défillements, expédient leur pétrole, leurs munitions et leurs fusils.

Et le préfet, Nadaillac ferme les yeux, se bouche les oreilles et prête le concours de son inertie calculée aux petits arrangements de cette collection de bandits dont le curé Santa-Cruz est le plus bel ornement.

Il y a des gouvernements, il y a des ministres de l'intérieur qui révoqueraient dare dare un

fonctionnaire de cet acabit ;

Il y a des ministres des affaires étrangères qui ne supporteraient pas que la frontière française devint un laboratoire de guerre civile à l'encontre d'un pays voisin.

Mais non, le gouvernement de la République sans républicains, les ministres de ce gouvernement ont bien d'autres préoccupations en tête, d'autres chiens à fouetter.

M. de Goulard songe à briser la municipalité lyonnaise, et M. de Rémusat pense à sa candidature parisienne.

Aussi M. de Nadaillac peut dormir tranquille et don Carlos aussi.

Ces deux amis ne seront point séparés.

Cette candidature de M. de Rémusat, proposée par M. Vacherot, soutenue par M. Thiers, est la continuation de la mise en pratique de l'adage connu : Place aux jeunes !

M. de Rémusat n'a guère que soixante-dix-sept ans, et on comprend sans peine la vie nouvelle que cet adolescent infuserait à une Assemblée qui compte déjà parmi ses membres actifs MM. Changarnier et Benoit-d'Azy.

Reposons nous un peu de la politique, voulez-vous ?

Concours des jeux floraux. — Lauréats de cette année :

M. Cyrille Fiston, directeur des postes de la Haute-Loire, pour son ode intitulée *France*, — une Amarante réservée.

C'est bien cela, mon Fiston.

M. Alphonse Baudouin, de Bar-sur-Aube, pour son ode la *Jeune Prétrisse*, — un souci.

N'était ce pas plutôt la fleur qu'il fallait pour l'ode de la France ?

M. Alexandre Vincent, de Niort, — pour son poème de la Revanche, — encore un souci.

M. Cyrille Fiston, deux fois nommé, pour la *Rose de Pierre*, — toujours un souci.

Décidément les soucis sont moins réservés que Parnasse.

M. Hippolyte Matabon, de Marseille, pour son ode les *Lunettes de magrand'mère* — une primevère réservée, à la bonne heure.

Mlle Marie de St-Aulaire : pour sa ballade, à *Marietta*, — un oeillet.

Epître à un joueur, — un second oeillet.

Deux oeillets pour une demoiselle, — ce langage des fleurs n'est-il pas un peu expressif ?

Dans tous les cas, on éprouve une sorte de soulagement, de rafraîchissement, à se plonger au milieu de toutes ces fleurs poétiques de Clémence Isaura : le souci, la primevère, la violette, l'oeillet, l'amarante.

Ne trouvez-vous pas que cela sent bon, qu'il s'en dégage un parfum délicieux auprès de l'atmosphère chargée de Versailles et de la galerie des Tombeaux ?

Il existe donc encore, Dieu merci, des gens qui riment des contes de grand'mère, des *Rose de Pierre*, des ballades à *Marietta*, au lieu de s'occuper du maire Barodet, du député Chaurand et du ministre de Goulard...

Une société de tir à Lyon.

Tel est le projet mis en avant par quelques-uns de nos concitoyens qui pensent avec raison, qu'après les désastres de l'invasion, qu'en vue de la fameuse revanche, il est bon de savoir épauler un fusil et loger une balle dans la tête carrée des pillards de Bazailles et de Châteaunod.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette œuvre d'initiative privée qui a déjà reçu un commen-

cement d'exécution par l'approbation municipale d'un bail consenti à la société en voie de formation.

Cette société sera par actions, au capital de 75,000 fr., divisé en sept cent cinquante actions de 100 fr.

Nous avons la conviction qu'étant donnés le but et l'œuvre, les souscripteurs ne manqueront pas.

M. Ferreuil, qui vient de faire un très-bon discours sur la question lyonnaise, a cette faculté extraordinaire de pouvoir parler cinq heures sans cracher, et sans mouiller sa flanelle.

— Vous qui le connaissez intimement, demandait le gérant Bathie à Edouard Millaud, dites-moi, comment fait-il pour ne jamais transpirer ?

— C'est bien simple, — il se retient !

ZÉPH.

Circulaires commerciales

Versailles, 4 avril 1873.

M

Nous nous empressons de vous informer que nos voyageurs du Temple, de Lorgier, Ernoul, Baragnon, Belcastel et Fresneau, ayant terminé leurs cartes d'échantillons, vont se mettre en route, et auront sous peu de jours l'honneur de vous visiter.

La confiance que vous avez toujours témoignée à notre maison nous est un sûr garant que vous voudrez bien leur confier des ordres importants.

Vous savez, M., que notre maison n'a jamais sacrifié à l'attrait si fallacieux de la nouveauté. Nos voyageurs vous présenteront exactement les mêmes articles qui ont fait notre réputation depuis plus de 40 ans et contribué à la prospérité de notre entreprise.

Toujours honorés de la clientèle de la noblesse, du clergé et d'une grande partie de la magistrature, nous appelons votre attention sur nos tissus exempts de mélanges. Une concurrence déloyale ayant prétendu que nous avions opéré d'immenses achats d'étoffes laine et coton, nous opposons à cette assertion le plus formel démenti.

Notre devise est toujours : *Vendre cher et mal-à-propos*.

Nous vous prions également de vouloir bien accueillir MM. Lucien Brun et Cazenave de Pradines chargés de vous offrir un lot de *cheval-léger*, également propres à la voiture et à la selle, se laissant monter et démonter avec une facilité qui tient du prestige.

De Larcy et Cie.

N.B. — Prière aux enfants de ne point s'effrayer des éclats de voix de notre voyageur Baragnon, qui est très-inoffensif.

Avis important. — Ne pas offrir de petits vers à notre voyageur Lorgier s. v. p.

de L. et Cie

Versailles, 4 avril 1873

M

Bien loin que d'entrer dans un repos mérité par des travaux aussi nombreux que sans conséquence, le but de la présente est de vous annoncer que nous avons décidé de faire partir nos voyageurs pour les départements et la saison de printemps et d'été.

Munis de nos instructions et de leurs cartes d'échantillons, MM. de Broglie, d'Audiffret Pasquier, Raoul Duval, Bathie, Martel, et de Ventavon

auront l'honneur de vous faire visite et l'article. Nous ne doutons pas que vous leur confiiez vos commandes de préférence aux commis des autres maisons.

L'importance de nos capitaux, l'intelligence que nous apportons à nos achats, nous permettent de vous offrir des marchandises dont vous apprécierez le bon marché et la qualité.

Nos voyageurs vous soumettront particulièrement une série d'étoffes soie et laine, laine et coton, coton et fil, à nuances changeantes, dont nous avons la propriété aussi personnelle qu'exclusive.

M. d'Audiffret-Pasquier qui a la spécialité des *marchés* vous expliquera nos opérations aussi avantageuses que multiples.

M. de Broglie est surtout voyageur à la commission.

St-Marc Girardin et Cie

N.B. — La parfumerie, les cosmétiques les articles de toilette pour dames, corsets, tournures etc. sont exclusivement confiés à l'expérience de Mme Vve Changarnier.

St-M.G. et Cie

Versailles, 4 avril 1873

M

Une précédente circulaire a dû vous instruire du changement survenu dans notre maison.

L'humeur acariâtre de notre associé, M. C. Périer nous a forcés à nous séparer de lui, et notre raison sociale est actuellement : *Christophe et Cie*.

Sous peu de jours, nos voyageurs se feront un devoir de se rendre dans votre ville pour solliciter vos ordres. Nous espérons que vous leur accorderez la même confiance que par le passé, et que vous ne vous laisserez pas séduire par les réclames de nos concurrents.

Delivrés des entraves constamment apportées à notre industrie par notre ancien associé, nous avons amélioré notre fabrication à un point que l'inspection de nos échantillons vous démontrera suffisamment.

Non-seulement nous continuons avec succès la vente des articles usuels de ménage, mais nous venons d'inventer une machine des plus simples qui au moyen d'un simple ressort légèrement poussé, se transforme instantanément en un parapluie imperméable en chaise percée, en lampe à pétrole, en chaise à la prussienne ou en chaîne de montre de sûreté.

Ce meuble indispensable est déjà adopté dans les meilleures familles. Le *Journal des Débats* s'en sert quotidiennement et le respectable M. Barthélemy St-Hilaire vient d'en commander un pour l'illustre homme d'Etat qu'on appelle communément M. Thiers.

Envoi franco à l'essai.

Christophe et Cie

N.B. — Tous les prospectus de la maison sont dus à M. Ricard, dont le style est universellement apprécié dans le commerce.

Versailles, 4 avril 1873

M

Vous n'ignorez pas que des difficultés causées par l'insupportable caractère et la mauvaise entente des affaires de M. Christophe, notre ex-associé, nous ont contraints de nous séparer de lui et de continuer seuls le commerce sous la raison sociale : *Casimir Périer et Cie*.

Fils de Casimir Périer, Casimir Périer nous-même, nous jugeons superflu de vous vanter nos produits.

Le départ de M. Christophe nous ayant permis de sortir de la routine où nous plongeait son incapacité, nous appelons surtout votre attention sur nos vins fabriqués par les procédés les plus nouveaux.

Nos voyageurs vont dès à présent commen-

Témoins à charge

Huissier, appelez.

L'huissier. — Le préfet Cantonnet.

Le président. — Faites votre déposition ?

Le préfet Cantonnet. — Messieurs, je suis très-fatigué : car voilà le trente-sixième voyage que je fais à Versailles pour cette malheureuse affaire. Aussi, je vous en supplie, finissons-en, quand ce ne serait que pour m'éviter les remontrances de mon secrétaire général Brunel.

Le président. — Comment, les remontrances ?

Le préfet Cantonnet. — Hélas oui ! chaque fois que je reviens les mains vides, sans lui apporter la tête de la mairie centrale, mon secrétaire général Brunel me flanque une gâchette épouvantable, et me dit d'un ton sévère : Cantonnet, vous repartirez demain... Voilà huit mois que ce métier dure, et on a beau être robuste...

L'accusé. — De quoi se plaint le témoin ? Il a été décoré.

Le préfet Cantonnet. — Ah ! oui, parlons-en, le jour où je suis arrivé avec cette malheureuse croix pour tout potage, j'ai cru qu'il allait me battre.

Le président. — Qui, il ?

Le préfet Cantonnet. — Brunel, parbleu ! Je n'ai que lui devant mes yeux, que lui dans ma pensée, que lui dans mes rêves !

Le président. — Il faudrait pourtant articuler quelques griefs.

Le préfet Cantonnet. — Voilà ce que Brunel...

Le président. — Ne pourriez-vous laisser Brunel ?

Le préfet Cantonnet. — Le laisser, vous plaisantez ! Il me flanquerait à pied en arrivant.

L'accusé. — Monsieur le président, ne serait-il pas plus court d'entendre de suite le témoin Brunel ?

Le préfet Cantonnet. — Je m'y oppose ! Brunel m'a ordonné de parler.

Le président. — Alors, parlez.

Le préfet Cantonnet. — Cantonnet, m'a dit Brunel, rappelez-vous bien que, si dans 48 heures...

Le président. — Cela devient ridicule. Oui ou non, voulez-vous nous entretenir de Lyon et non de votre secrétaire général Brunel ?

Le préfet Cantonnet. — Impossible, je ne connais pas Lyon, et je n'y ai jamais séjourné plus de 24 heures ; je ne connais que Brunel, un terrible homme, qui m'a dit en partant : — Cantonnet, attention, si, dès demain matin, je ne reçois pas...

Le président. — Allez-vous asseoir.

Le préfet Cantonnet. — Volontiers, seulement je vous demande une grâce.

Le président. — Laquelle ?

Le préfet Cantonnet. — Donnez-moi un certificat pour que je montre à Brunel que j'ai fait mon possible...

Le président. — Faites venir le témoin Brunel. Bien. — Il paraît que vous êtes très-sévère pour votre préfet ?

Le témoin Brunel. — Comment ne pas l'être, voilà un animal, pardon un employé, je me trompe, un subalterne... c'est à dire un supérieur que j'envoie à Versailles deux fois par semaine pour une simple commission, une commission municipale, et après huit mois de voyages il me rapporte quoi, — une croix d'honneur pour lui ! Quant à moi, néant. C'est une dérision, aussi je lui ai fait voir de quel bois...

Le président. — Bien, maintenant occupons-nous de l'accusé.

Le témoin Brunel. — L'accusé en elle-même m'est indifférente, je ne la connais que très-peu, et si je demeure chez elle actuellement, aujourd'hui pour demain, je peux la quitter et aller je ne sais où.

Le président. — Alors que lui reprochez-vous ?

Le témoin Brunel. — Je lui reproche Favier, Chapitel et Vallier.

Le président. — Expliquez-vous sur ces trois crimes.

Le témoin Brunel. — Favier m'a appelé publiquement bonapartiste, Chapitel a applaudi, et Vallier me sort par les yeux : voilà pourquoi je demande la condamnation de l'accusé.

Le président. — La conséquence ne semble pas très-petite.

L'accusée. — Et en quoi suis-je coupable des antipathies personnelles de ces messieurs ?

Le témoin Brunel. — Si vous n'êtes coupable, vous êtes complice.

L'accusée. — Comment, sur quels faits ?

L'avocat général de Mauv. — A défaut de complicité effective, il y a la complicité morale.

— Cela suffit. — (Rires dans l'auditoire).

Le juré Lucien Brun. — Vous le voyez, ces gens à rien quand en leur parle de morale.

Le président. — Appel à un autre témoin.

L'huissier. — M. Ducarre, député.

Le président. — Qu'avez-vous à dire sur l'accusé ?

Le témoin Ducarre. — Messieurs, le maire Barodet est un amb t eux et un farceur.

Le président. — Bon, mais l'accusée ?

Le témoin Ducarre. — L'adjoint Bouchu, un riais, un idiot et un âne.

Le président. — Parfait, mais l'accusée ?

Le témoin Ducarre. — Le secrétaire général de la mairie un pion déclassé.

Le président. — C'est possible, mais l'accusée !

Le témoin Ducarre. — Et tout le conseil municipal, une collection de mauvais drôles qui demandent l'heure aux passants après minuit.

Le président. — Mais encore une fois, l'accusée ?

cusée ?

Le témoin Ducarre. — Je n'ai pas autre chose à déclarer.

Le juré Chaurand. — C'est concluant.

L'huissier. — Le témoin de Goulard !

M. de Goulard. — Messieurs, depuis fort longtemps j'ouvre l'œil sur l'accusée, et cet œil a découvert que dans toute cette affaire il n'y a qu'un seul coupable : les principes révolutionnaires. Vols au camion, principes révolutionnaires ; arrestations nocturnes, principes révolutionnaires ; bris de magasin, principes révolutionnaires. — Encore une fois, tout est là. — Cherchez la femme, disait en tout et pour tout un policier célèbre qui avait de l'œil. Et moi, je vous dis avec non moins d'œil : cherchez les principes révolutionnaires !

C'est pourquoi j'ai demandé la condamnation de l'accusée.

Le président. — La liste est-elle épuisée ?

L'huissier. — Monsieur le président, il y a les journaux.

Le président. — Ah, voyons !

Le Courrier de Lyon. — Pétrole, international, communards, assassins, incendiaires, brigands, voleurs, scélérats, docteur Chapot, — je n'ai pas autre chose à dire.

Le président. — C'est un peu confus ; à un autre.

La Décentralisation. — Messieurs, rien n'est plus simple, et je ne vois pas qu'il y ait lieu à tant d'explications. Proclamons Henri V : vingt quatre heures après les dettes de la ville seront payées et nous aurons tous dix huit mille francs de rente. Il n'y a pas d'autre solution.

Le président. — Le jury appréciera.

Témoins à décharge

Le maire Barodet. — Deux millions sept cent

cer leurs tournées en province, ils s'arrêteront quelques jours dans votre ville, et nous vous prions d'accueillir leur visite.

Nous vous rappelons que nous sommes les seuls inventeurs et dépositaires du *Vin de santé Périé*. Cette boisson apéritive, digestive, rafraîchissante, astringente, également favorable aux tempéraments lymphatiques, sanguins ou nerveux, doit ses qualités à une combinaison intelligente de tous les crus les plus renommés de l'Hérault, du Bordelais, de la Bourgogne, de la Champagne et d'Argenteuil, coupés avec du cidre de Normandie et de l'alcool de betterave. Le prix en est d'une modicité qui frappe tous les esprits.

Comme références, nous pouvons vous indiquer le journal des *Débats* et le *Bien public*, qui en font une consommation journalière.

Tout dernièrement, M. Cochery nous a avoué que l'indisposition de l'illustre homme d'Etat, plus connu sous le nom de M. Thiers, n'a été qu'à l'absorption d'un demi-litre de notre *Vin de santé*. Mlle Desne en témoignerait au besoin.

Casimir Périé et Cie.

N. B. — Ne pas oublier que le chef de la maison C. Périé et Cie a déjà obtenu un porte-feuille, comme récompense de ses mérites industriels.

UN PAVÉ D'OURS

Il y a des choses qu'on n'invente pas !

Il est des flagorneries qui font pâlir les plus déterminés louangeurs, les plus robustes casseurs d'encensoirs.

Aussi, ne pouvons-nous résister au désir de citer *in extenso* une circulaire-programme qui se distribue dans tous les domiciles et dans toutes les boîtes de négociants, avec cette note mystérieuse : *Expressément recommandé*.

Voici ce petit morceau de littérature :

M. THIERS ENFANT	HISTOIRE COMPLÈTE	M. THIERS HISTORIEN
M. THIERS ÉTUDIANT	de	M. THIERS VOYAGEUR
M. THIERS JOURNALISTE	ADOLPHE THIERS	M. THIERS COLLECTIONNEUR
M. THIERS ÉCRIVAIN	Président de la République française	M. THIERS ORATEUR
M. THIERS AMOUREUX	depuis sa naissance jusqu'à la fin de 1872	M. THIERS HOMME D'ÉTAT
M. THIERS A LA CHAMBRE	Par Laurent MARTIN,	M. THIERS PATRIOTE
M. THIERS MINISTRE	Un joli volume de plus de trois cents pages	M. THIERS ETC., ETC.
	avec une BELLE MÉDAILLE D'OR	
	Représentant d'un côté le BUSTE de M. THIERS	
	et de l'autre, la RÉPUBLIQUE française	
	UN FRANC 20 CENTIMES	
	(envoyé franco dans toute la France)	

La Librairie Universelle d'Alfred DUQUESNE, 16, rue Hauteville, à Paris, a l'honneur de vous informer qu'elle vient de faire paraître un NOUVEAU VOLUME qui obtient un IMMENSE SUCCÈS. — Personne ne connaît encore *l'HISTOIRE COMPLÈTE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE*. — M. THIERS est un véritable personnage historique. — Sorti du peuple, il est resté peuple. — Arrivé au suprême pouvoir, après avoir franchi tous les degrés de l'échelle sociale, il a conservé cette bonhomie séduisante et cette spirituelle bienveillance qui l'aideront si puissamment dans ses débuts. — Il ne se drape pas dans sa dignité, reniant son passé, comme certains parvenus qui rougissent de n'avoir pas toujours été riches et puissants. — Il revient volontiers sur ce passé, dont chaque année est marquée par une *taule*, par un *travail*, par un *résultat*. Le découragement et le doute n'ont pas pris sur cette vigoureuse nature ; alors même qu'il paraît se reposer, il *travaille*, il *agit*.

En publiant ce volume qui contient plus de douze mille lignes de texte, au prix modique de UN FRANC vingt centimes, nous avons voulu mettre à la portée de tout le monde et de toutes les bourses un *Livre nouveau*, qui sera accueilli avec la PLUS GRANDE SYMPATHIE et la avec le PLUS GRAND INTÉRÊT, puisqu'il permettra à chacun de connaître dans tous ses détails, la vie de ce grand citoyen, de cet homme éminent aujourd'hui Président de la République française, et qui sera certainement un jour proclamé le SAUVEUR DE LA FRANCE.

Nous avons donc l'honneur de vous confier cette Souscription et nous sommes convaincus qu'elle obtiendra le plus grand succès dans votre localité, car TOUT LE MONDE, dans les VILLES comme dans les CAMPAGNES, voudra posséder et lire *l'Histoire complète de M. Adolphe Thiers*, président de la République française.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Pour 25 SOUSCRIPTIONS on peut choisir en prime
Ou bien, Cinq Volumes et Cinq Médailles dorées, *gratuit en plus*.
Ou bien, Trois beaux Couverts (cuillers et fourchettes), ruolz plaqué argent.
Ou bien, Une Boîte de six Cuillers à café, ruolz pl. qu'argent.
Ou bien, Un bon Couteau à 4 pièces et un bon Porte-monnaie (*double bourse*)
Ou bien, Une Boîte de six beaux couteaux de table.

Pour 50 SOUSCRIPTIONS on peut choisir en prime
Ou bien, Dix Volumes et Dix Médailles dorées, *gratuit en plus*.

Ou bien, Un superbe Châle, sortant des grands Magasins du Louvre.
Ou bien, Une très-belle Parure composée des Boucles d'oreilles et de la Broche, en doublé OR et Pierres fines.
Ou bien, Un Pistolet-Revolver, modèle Lefaucheur, à six coups, avec double mouvement et baguette de sûreté (renfermé dans un étui en cuir).
Ou bien, Un Coupon d'excellent Drap (grande largeur), composé de trois mètres, pour Habillement complet ; Pantalon, Gilet et Jaquette.

Pour 100 SOUSCRIPTIONS, on peut choisir en

mille francs d'excédant de recettes, — voilà ma seule réponse aux calomnies de l'accusation, aux haines des témoins à charge.

L'adjoint Vallier. — Deux millions sept cent mille francs...

L'adjoint Bouchu. — Deux millions sept cent mille francs...

Le président. — Que me disiez-vous donc accusé, que votre fortune était embarrassée ?

L'accusé. — Je ne voudrais pas désillusionner ces braves gens, ni méconnaître leurs intentions louables ; cependant je dois à la vérité de dire que ces deux millions sept cent mille francs ne m'apparaissent pas d'une netteté absolue. Sans doute, les chiffres sont ingénieusement groupés, mais en regardant de près, il y a bien quelques trous dans ce budget. Dans tous les cas, c'est affaire entre eux et moi, et si je suis mécontent de mes comptes, j'en changerai voilà tout.

L'avocat général de Meaux. — Une pareille prétention est insoutenable ; et nous entendons, au contraire, imposer à l'accusé le choix de ses intentions.

L'accusé. — Je proteste énergiquement : ce système m'a coûté déjà soixante millions, et comme c'est moi qui paie, après tout...

Le juré Jaubert. — On ne vous demande pas votre avis.

Le président. — Du reste, c'est le fond du procès. — Continuons l'audition des témoins à décharge.

L'Homme de la Roche. — Messieurs, il y a fort longtemps que j'habite chez l'accusé, dans une gracieuse tapissée de lierre. Je ne peux que donner de bons renseignements sur sa conduite privée. Il y a deux ans, il s'y est produit un peu d'agitation comme partout, et j'ai vu passer sur mon quai pas mal de bataillons de garde nationale. Mais depuis, tout est parfaitement calme, et les

désordres qu'on lui reproche sont une invention pure.

La statue de Louis XIV. — Mes opinions politiques se rapprochent peu de celles de l'accusé, et je ne comprends guère à ses idées nouvelles. Toutefois, je dois reconnaître que les rues et les places sont dans une tranquillité parfaite, et qu'on ne se fusille nulle part. Quant à moi personnellement, je n'ai point trop à me plaindre de ces croquants qui entourent mon piédestal de caisses d'orangers. Ce qui me repose un peu la vue des sables de Bellecour.

Notre-Dame de Fourvières. — Vous me permettez de m'asseoir, car depuis le temps que je me tiens debout sur ce cochon...

Le président. — Comment donc ! Huissiers, approchez un fauteuil.

Notre-Dame de Fourvières. — Grand merci ! je ne sais trop ce qu'on reproche à ma pauvre ville de Lyon, qui est bien la meilleure personne du monde. Je ne dis pas qu'il n'y ait par-ci par-là quelques turbulents, chose facile à comprendre avec une aussi nombreuse lignée. Mais si la tête est un peu prompte, le cœur est bon, et la véritable charité chrétienne...

Le juré Chaurand. — C'est trop fort !

Notre-Dame de Fourvières. — Consistez à ramener les égarés par la douceur plutôt que par la force, par la bonté plutôt que par la haine.

Le juré Lucien Brun. — C'est incroyable ! Notre-Dame de Fourvières serait-elle devenue républicaine ?

M. de Goulard. — Et révolutionnaire ?

Le juré Chaurand. — J'en référerai au pape ! (Agitation).

tis en plus.

Ou bien, Six beaux Couverts (cuillers et fourchettes), ruolz plaqué argent.
Ou bien, Une Boîte de douze Cuillers à café, ruolz plaqué argent.
Ou bien, Une Boîte de douze beaux couteaux de table.
Ou bien, Ou bien une jolie Robe composée de dix mètres de bonne étoffe.
Ou bien, Un très beau Châle, tartan écossais, garanti laine (grande largeur).
Ou bien, Un Pistolet-Revolver de poche (à six coups) double mouvement.
Ou bien, Un Réveil-matin (très-bonne horlogerie).

Pour 75 SOUSCRIPTIONS on peut choisir en prime
Ou bien, Quinze Volumes et quinze Médailles dorées, *gratuit en plus*.
Ou bien, Neuf Couverts (cuillers et fourchettes), ruolz plaqué argent.
Ou bien, Une jolie petite Pendule (sonnerie de matin), excellente.
Ou bien, Une jolie Robe de dix mètres, sortant des grands Magasins du Louvre.

SI VOUS NE POUVEZ PAS vous charger de cette souscription, veuillez LA CONFIER à une PERSONNE HONORABLE de votre localité.

Par conséquent, voilà une affaire entendue, moyennant un certain nombre de souscriptions on peut posséder M. Thiers enfant, M. Thiers étudiant, M. THIERS AMOUREUX, plus un bon couteau à quatre pièces, — ou un châle tartan, — ou un réveil matin, — ou un revolver avec double mouvement, — ou douze couverts de ruolz, — ou une magnifique robe de dix mètres, — ou un coupon de drap supérieur (grande largeur), pour pantalon, gilet et jaquette.

Si après cela, M. Vignault du *Très Bien Public* ne se pend pas haut et court immédiatement, c'est qu'il n'a pas de cœur.

Quant à M. B. St-Hilaire, si prodigue de sa prose et de ses lettres, il y a beau temps qu'il aurait dû écrire à l'éditeur de *M. Thiers enfant* et de *M. Thiers amoureux* :

« Monsieur, je vous en supplie au nom du sens commun, arrêtez l'expédition de vos réclames grotesques qui partent sans doute d'un bon naturel, mais mon malheureux patron ne vous a jamais fait de mal, pour que vous l'assommiez avec aussi peu de pitié et de ménagements. »

THÉÂTRES

Grand-Théâtre. — Les représentations de M. Achard nous donnent une ample compensation au départ de Mlle Marie Rze et excluent les regrets que nous pourrions en éprouver.

Nous aurons le plaisir d'entendre M. Achard dans presque tous les rôles de son répertoire, plaisir d'autant plus vif que l'ancien pensionnaire du Grand-Théâtre est aujourd'hui presque le seul, — d sous même le seul ténor léger capable de chanter avec le degré de perfection qui le distingue, la *Dame Blanche*, le *Barbier* ou le *Domino*.

Sans doute, l'on ne saurait demander à l'organe de cet artiste sa fraîcheur et sa jeunesse d'il y a douze ans ; mais sa voix est restée aussi pure, aussi souple et aussi étendue. Quant au style et à la méthode, ils sont irréprochables.

Il manque à M. Achard ce qui a constamment été le défaut de son grand talent, — un peu de chaleur et d'entrain.

Nous comptons bien entendre l'éminent chanteur dans Raoul des *Huguenots* qu'il vient de jouer à l'Opéra. Il doit cette surprise au public lyonnais, en retour d'une sympathie qui ne s'est jamais démentie. Ce soir-là, on pourra prendre la recette du Grand-Théâtre pour son maximum.

Samedi dernier a eu lieu la première représentation de *Benedetta*, opéra-comique en un acte de M. Buot, ex-chef de musique du 98^e. L'ouvrage a obtenu un succès, sans doute exagéré, car la partition de M. Buot, tout en contenant quelques morceaux de valeur, tels que la chanson du mulotier et deux valse fort jolies, manque surtout de mélodies et d'inspiration. Par contre elle abonde trop en reminiscences des grands maîtres, surtout d'Auber.

Néanmoins, *Benedetta*, malgré son livret... naïf, est une intéressante tentative d'un musicien

prime :
Ou bien, Vingt Volumes et vingt Médailles dorées, *gratuit en plus*.

Ou bien, Douze Couverts (cuillers et fourchettes), ruolz plaqué argent.
Ou bien, Un Service de table complet pour six personnes, composé de six Couverts (cuillers et fourchettes, six Couteaux de table, six Cuillers à café, le Grand Couteau et la Grande Fourchette à découper, le tout en ruolz plaqué argent.

Ou bien, Une magnifique Robe de dix mètres, étoffe parfaite des Grands Magasins du Louvre.
Ou bien, Un magnifique Châle Cachemire français, sortant des premières fabriques.

Ou bien, Un grand Revolver de cavalerie (dit Mitrailleur à six coups), avec crosse noire ébène, canon rayé, ornements gravés et anneaux pour suspendre à la ceinture.

Ou bien, Un Coupon de Drap supérieur (grande largeur), composé de trois mètres pour Habillement complet : Pantalon, Gilet et Jaquette.

devenu notre compatriote et qui mérite d'être encouragée.

Les honneurs de l'interprétation reviennent à M. Falchier, auquel M. Buot doit évidemment la plus grosse part de son succès.

CONCERTS. — Le concert de la Société de Ste-Cécile avait attiré au Palais-du-Commerce une foule encore plus considérable que l'an dernier. Son succès a été le même. Quelques auditeurs ont bien trouvé un peu long l'oratorio de Mendelssohn composant exclusivement la deuxième partie du programme, en revanche le *Fons pietatis*, le *Kyrie* et l'*Ave Maria* de la première partie ont soulevé d'unanimes applaudissements.

Les résultats obtenus l'année passée, au bout de quelques mois d'études et de répétitions ont été surpassés cette fois. Nous avons remarqué plus d'ensemble, plus de précision dans les chœurs, des attaques plus franches et une observation des nuances telle qu'il était difficile de l'attendre d'une société d'amateurs.

Les maîtres et les élèves peuvent s'en montrer fiers. Il est vrai d'ajouter qu'on ne pouvait moins espérer d'un professeur comme M. Holtzem qui cette année au moins, n'aura à partager avec personne le mérite d'avoir conduit à bien le concert du 29 mars.

G. LAURENT.

GUIDE-INDICATEUR

DE LA VILLE DE LYON

En vente à l'imprimerie Coste-Labaume, cours Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux.

Tous les articles non signés
Administrateur-gérant, A. ALBIGY.

LYON. — Imp. COSTE-LABAUME, c. Lafayette 5.

PLAIDOIERIES.

L'accusateur de Meaux. — Messieurs, vous connaissez les faits : République, révolutions, pillages, guerre civile, émeute, — tout cela a été amplement établi par les témoignages que vous venez d'entendre. Comme le *Courrier de Lyon* vous le disait dans son langage énergique : Pétrole, internationalisme, communards, assassins, bandits, otages... que vous faut-il de plus ? Le mal est tellement grave, le désordre tellement profond, qu'il a escaladé des hauteurs que nous considérons comme insaisissables, qu'il a gagné jusqu'à la Vierge elle-même dont vous venez d'entendre le langage scandaleusement révolutionnaire.

A cette situation épouvantable il faut un remède énergique. Pour sauver l'accusé du mal incurable qui la ronge, il n'y a qu'un moyen que vous n'hésitez pas à employer : — la tuer du coup.

La malheureuse mourra, mais du moins, comme le disait jadis le grand chirurgien Dupuytren, — elle mourra guérie.

En conséquence, je vous demande sa tête. (Mouvement prolongé).

Le président. — La parole est à l'avocat Leroyer.

M^e Leroyer. — Messieurs...

Le juré Chaurand. — Assez !

M^e Leroyer. — Messieurs, je voudrais...

Le juré Jaubert. — La cause est entendue.

M^e Leroyer. — Essayer de vous démontrer...

Le juré Chaurand. — Nous ne pouvons supporter ces discours subversifs.

M^e Leroyer. — Que l'accusé est moins coupable...

Le juré Lucien Brun. — On ne dit pas ces choses là !

Le juré Baragnon. — C'est honteux !
M^e Leroyer. — Que vous ne le supposez.

Le juré Chaurand. — On nous insulte.

M^e Leroyer. — Si vous voulez bien m'écouter...

Le juré Jaubert. — Jamais !

M^e Leroyer. — Cependant, messieurs...

Le juré Chaurand. — Taisez-vous !

M^e Leroyer. — Au nom de la liberté !

Le juré de Gramont. — C'est une infamie.

Le président. — Messieurs, il est intolérable que des jurés insultent un avocat. Je rappelle à l'ordre le juré de Gramont.

Le juré de Gramont. — Allez-vous faire...

Le président. — Devant cette nouvelle injure, je lève la séance. Présidera qui voudra.

Le juré Chaurand. — Tant mieux ! ce sera plus tôt fait.

JUGEMENT

Considérant que la raison du plus fort est toujours la meilleure ;

Considérant qu'à défaut d'arguments, nous avons les gendarmes ;

Considérant que le citoyen Favier déplaît au secrétaire général Brunel ;

Considérant que tel est le bon plaisir du baron Chaurand ;

Par ces motifs, la ville de Lyon reconnue coupable,

Est condamnée à la commission municipale à perpétuité, — et aux dépens de l'instance.

Le ministre de Goulard est chargé de l'exécution du présent arrêt...

Laissez passer la justice de la Droite... Les mauvaises langues disent que cette justice n'ira pas loin !

L. LECIAIR.

Aperçu des affaires les plus saillantes

étage, Lyon
Arbre-Sec ?